



## GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports  
La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation  
La Ministre déléguée chargée des sports*

Paris, le **15 NOV. 2021**

A Mesdames et Messieurs les présidents d'université,  
Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissement d'enseignement supérieur,

s/c Mesdames et Messieurs les préfets,  
Mesdames et Messieurs les recteurs de région académique,  
Mesdames et Messieurs les recteurs délégués à l'enseignement supérieur,

Le monde de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a largement contribué aux réussites que la France a connues lors des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo il y a quelques semaines. Il est tout aussi essentiel qu'il contribue aux succès de ceux de Paris, dans moins de trois ans, et à l'héritage que laissera cet événement unique dans notre pays après 2024, en matière de valeurs collectives, de santé par la pratique physique et d'épanouissement par le sport.

A cet égard, le label Génération 2024 illustre pleinement l'engagement des établissements, puisqu'il a déjà été attribué à 84 d'entre eux depuis 2018. Destiné à encourager la pratique physique et sportive des étudiants et à favoriser les passerelles entre le monde universitaire et le mouvement sportif, il s'appuie sur un cahier des charges fixant quatre objectifs :

- développer des liens entre l'établissement d'enseignement supérieur et son environnement associatif sportif ;
- participer à la recherche et aux événements promotionnels olympiques et paralympiques ;
- accompagner ou accueillir les sportifs de haut niveau ;
- ouvrir les équipements sportifs implantés au sein des établissements d'enseignement supérieurs aux clubs et entreprises locales.

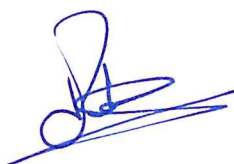
Une nouvelle campagne de labellisation est déployée pour l'année 2021-2022. Elle concerne les établissements et grandes écoles relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du ministère chargé des Sports. Tous les acteurs du mouvement sportif de même que les collectivités ont un rôle essentiel à jouer dans la réussite de ce dispositif.

Le label Génération 2024 est accordé pour une durée de trois ans aux établissements et grandes écoles qui en font la demande par un comité national après avis du recteur d'académie ou du recteur délégué à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Les dossiers de candidature devront décrire les moyens mis en œuvre pour encourager la pratique physique et sportive des étudiants et accompagner les sportifs de haut niveau dans leur cursus, en s'appuyant sur les quatre volets du cahier des charges. Chaque établissement transmettra son dossier de candidature par voie numérique au référent Génération 2024 de son rectorat. Les dossiers sont attendus pour le 1er décembre 2021. Le comité national de labellisation examinera les demandes de labellisation pour communication des résultats aux établissements et grandes écoles en janvier 2022, à l'occasion de la Semaine olympique et paralympique.

Nous vous remercions vivement pour votre mobilisation dans la réussite de ce grand défi qui contribue plus que jamais à construire une nation sportive.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre meilleure considération.



Frédérique VIDAL



Jean-Michel BLANQUER



Roxana MARACINEANU